

FORMATION CONTINUE PLURIPROFESSIONNELLE

Un développement timide mais opportun

► Alors que l'exercice pluriprofessionnel se développe, les formations communes à différents professionnels de santé sont encore rares.

► Les quelques expériences existantes sont pourtant très positives.

PAR VALÉRIE DEVILLAINE

Depuis deux ans, l'association FMC Dinan* est devenue pluriprofessionnelle. Créée en 1974, elle avait déjà l'originalité de regrouper des médecins toutes spécialités confondues et quel que soit leur mode d'exercice. Président de l'association, généraliste à Quévert (Côtes-d'Armor) et chef de clinique à l'université de Rennes 1, le Dr Anthony Chapron

relate : « Au vu de l'évolution des pratiques, on a voulu en 2015 changer les statuts. On avait déjà organisé une soirée ou deux sur des maladies chroniques où on avait accueilli des infirmières, des diététiciennes... avec qui on n'a souvent que des relations par ordonnances interposées. Les soirées de FMC, c'est un bon moyen de se connaître. Dans la pratique, quand on met un visage sur un nom, les liens sont plus simples. On sait mieux ce que fait l'autre, son champ de compétences pour orienter le bon patient vers le bon professionnel de santé. »

Aujourd'hui, la FMC Dinan, parmi ses 80 membres environ, compte encore 70 % de médecins, dont deux tiers de généralistes, et parmi les non-médecins, quelques pharmaciens, diététiciennes, orthophonistes, infirmières et plusieurs masseurs-kinésithérapeutes. Le

Dr Chapron constate d'abord que l'arrivée de ces nouveaux professionnels « n'a pas fait fuir les médecins et que les "paramédicaux" continuent à venir au fil des réunions, ce qui montre que notre démarche répond à un besoin de formation et de rencontre, à leurs préoccupations, même si ce n'est pas le cas pour tous les sujets ».

ÉLARGIR SES COMPÉTENCES

Une kiné siège au bureau de l'association depuis fin 2017, Anne-Laure Pallud : « C'est intéressant de développer une communication avec les autres professionnels du secteur. Et l'aspect formation est intéressant aussi. Je pense à la soirée sur Parkinson. Les aspects médicaux, pharmacologiques et même la rééducation ont beaucoup évolué. Dans mes formations de kiné, on ne parle pas des médicaments. C'est pourtant important qu'on les connaisse. J'y ai appris une nouvelle méthode de kinésithérapie, et j'ai aussi pu repérer ensuite chez une de mes patientes que son traitement ne fonctionnait plus, et l'orienter vers son neurologue. »

La FMC Dinan revendique son indépendance, notamment de l'industrie. Elle ne fonctionne et n'organise ses soirées que grâce aux cotisations (35 euros/an) de ses adhérents. Anthony Chapron espère que « de cette convivialité partiront peut-être des modes d'exercice en maisons ou pôles de santé pluriprofessionnels. Aujourd'hui, le territoire compte quelques regroupements mais pas de structure ayant pour le moment intégré l'ACI (accord conventionnel interprofessionnel). »

* <http://www.fmcdinan.org/>



ANTHONY CHAPRON, président de l'association, généraliste à Quévert et chef de clinique à l'université de Rennes 1



ANNE-LAURE PALLUD, kinésithérapeute, siège au bureau de l'association depuis fin 2017

LES ORGANISMES DE FORMATION S'Y METTENT

À Paris, dans le 13^e arrondissement, la Société de formation thérapeutique du généraliste (SFTG) ne forme désormais plus seulement des généralistes. « C'est vraiment logique de former ensemble des gens qui travaillent ensemble », avance le Dr Jérôme Lurcel, secrétaire général de la SFTG et médecin généraliste qui exerce en gériatrie. La SFTG propose ainsi plusieurs thèmes transversaux, comme

« l'optimisation médicamenteuse du sujet âgé », « où il est important que tout le monde porte le même message », appuie le Dr Lurcel, ou « l'entretien motivationnel » : « le médecin n'est pas le seul à pouvoir encourager l'observance ou motiver son patient à changer son comportement vis-à-vis du tabac ou de l'alcool ». Mais



le praticien regrette que de telles formations ne soient pas facilitées par l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) : « j'ai vu des dossiers refusés pour des raisons administratives », déplore-t-il.